

AVIS DE COURSE

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate inter-série catamarans de sport « In Extremis Berre » Grade 4 30 et 31 mars 2024

Club Nautique Berrois, plage de Champigny 13. Berre l'Etang

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs (trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classes

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique sur le site www.cnberrois.fr

3. COMMUNICATION

3.1 Les informations seront mises à jour sur le groupe Whatsapp :

<https://chat.whatsapp.com/BJHASND5rieFgFtELdsCMV> (ou QRCode en Annexe 1)

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter série catamarans

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

- 4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : <https://www.payasso.fr/cnberrois/boutique>
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration de 10€ par personne à partir du 27 mars 2024 à 20h00

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 27 mars 2024 à 19h59	Droits après le 27 mars 2024 à 20h00
Solitaire	30€	40€
Double	50€	70€

- 5.2 Autres frais (non obligatoire) :
- Panier repas 6€ / jour / personne à réserver avant le 27 mars 2024 à 19h59
 - Restaurant des merveilles le samedi soir 20€ / personne à payer avant le 27 mars 2024 à 19h59

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	A
30/03/2024	9h00	11h00

6.2 Nombre de courses :

Classe	Nombre de courses prévues	Courses par jour prévues
C1-C3	12	6
C4	8	4

- 6.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h30 le samedi 30 mars et 10h30 le dimanche 31 mars.
- 6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.
- 6.5 Un briefing entraîneur est prévu le samedi 30 mars à 12h00 sous le préau du club.
- 6.6 Un briefing coureur est prévu le samedi à 13h30 et à 9h le dimanche.

7 LIEU

7.1 L'Annexe 3 fournit le plan du lieu de l'épreuve et **le parking ou devront se garer concurrents/entraîneurs/visiteurs et remorques.**

8 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer pourront être de type :

- Banane avec si possible une marque de dégagement pour les C1 et C3
- Banane simple pour les C4
- Banane départ travers avec si possible une marque de dégagement pour les C1, C3 et C4 et **Modification de la RCV 26 et 29.2 (voir Annexe 2)**

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 L'annexe T s'applique.

10 CLASSEMENT

10.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

10.2 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

C1 : les 3 premiers

C3 : les 3 premiers

C4 : les 3 premiers

Des prix spéciaux pourront être distribués à la discrétion de l'organisation

14 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Barth CADOR au 06.31.35.50.37 bureau@cnberrois.fr

ANNEXE 1 GROUPE WHATSAPP



IN EXTREMIS BERRE !

Groupe WhatsApp



Scannez ce code QR avec la
caméra de WhatsApp pour
rejoindre ce groupe.

ANNEXE 2

Dans le cas d'un parcours banane avec départ travers :

Les modifications ci-dessous seront appliquées lors de l'affichage de ce type de parcours sur le bateau Comité

Modification de RCV 26 :

Départ en 3mn :

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
3	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
2	Pavillon Noir	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon Noir affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

Modification de la RCV 29.2 :

Quand, au signal de départ, le comité de course identifie un bateau ou plus qui sont du côté parcours de la ligne de départ ou ceux qui auxquels la règle 30 s'applique, le comité de course peut signaler un rappel général (envoi du Premier Substitut avec deux signaux sonores). Le signal d'avertissement pour un nouveau départ pour la classe rappelée doit être fait une minute après l'affalé du Premier Substitut (un signal sonore) et les départs pour toutes autres classes suivantes doivent succéder au nouveau départ.

ANNEXE 3 : PLAN D'ACCÈS

Pas de véhicule à l'accueil du club

